

Bientôt à la retraite

Stage syndical jeudi 13 octobre

à la section académique à Arcueil

- ◆ **La possibilité de prendre votre retraite approche** : interrogations et demandes d'informations ne manquent pas à ce moment de votre carrière.
- ◆ **Les réformes injustes** de 2003 sous J. Chirac, 2010 sous N. Sarkozy et de 2013 sous F. Hollande ont durci les conditions d'accès à la retraite et d'évaluation du montant des pensions.
- ◆ **La brutalité** dans la mise en œuvre des projets, les financements retenus, le refus d'entendre les mobilisations des salarié-es et les contre-propositions qu'elles portaient, montrent bien que, sous prétexte de "sauver le régime par répartition", la volonté politique visait à réduire les dépenses publiques au détriment des droits conquis par et pour les salarié-es.
- ◆ **Pour faire disparaître les repères collectifs**, ces réformes ont individualisé les situations et rendu plus difficile la projection dans l'avenir, brisant un peu plus les solidarités.
- ◆ **D'autre part, les enseignant-es retraité-es** ont toujours des revendications à défendre : pouvoir d'achat, protection sociale, qualité des services publics...
- ◆ **Quelles formes nouvelles** revêt le syndicalisme des retraité-es, tellement nécessaire à la défense collective de leurs intérêts dans la solidarité avec les actifs ?



Un stage est donc programmé pour examiner ces questions avec vous.

Et si votre départ est proche, il vous est particulièrement destiné.



SOMMAIRE

1. Bientôt à la retraite
2. Nos pensions les intéressent
3. MGEN : des mesures qui ne passent toujours pas
4. Nombres et pourcentages
5. Modalités d'inscription

N° de Commission Paritaire : 1117S05547.
 N° ISSN : 1291-5246. Hebdomadaire. Prix de vente : 2 euros. Abonnement : 12 euros.
 Édité par la section académique du SNES Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) - 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56
 Directeur de publication : David Raftroïd.
 Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.

Bientôt à la retraite : déroulement du stage

Le jeudi 13 octobre 2016 de 9h30 à 16h

Section académique du SNES Versailles
 3 rue Guy de Gouyon du Verger - ARCUEIL
 RER B Arcueil-Cachan
 Plan d'accès page 5



- ◆ **9h30** : accueil
- ◆ **10h-12h30** : les réformes successives des retraites : objectifs et conséquences, début de l'échange sur la constitution du dossier
- ◆ **14h-15h** : suite de l'échange
- ◆ **15h-16h** : le syndicalisme des retraité-es, sa place et son rôle au SNES, dans la FSU, dans les autres organisations de la fonction publique et des confédérations.

Nos pensions les intéressent

On aimerait bien annoncer un frémissement, une promesse d'embellie pour les pensions et retraites. Las, ce n'est pas dans ce sens que souffle le vent néolibéral, qui attise les foyers des profits capitalistes dans une société transformée en vaste marchandise.

L'accord sur les retraites complémentaires AGIRC (cadres) et ARRCO (non cadres), tout d'abord, signé en octobre 2015 par la CFDT, la CGC, la CFTC et les organisations patronales Medef, CGPME et UPA, mérite qu'on s'y arrête pour les orientations qu'il acte et que vont subir les fonctionnaires polypensionnés et pour les signaux adressés à l'ensemble des régimes de retraites.

En avril 2016, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a livré une étude des effets de cet accord sur les retraites complémentaires. Si **le patronat a obtenu de limiter sa contribution à 700 millions** (sur 6 milliards à dégager) qui seront compensés par une baisse des cotisations patronales pour la branche accidents du travail-maladies professionnelles (un mauvais coup supplémentaire pour la Sécurité sociale, donc pour les salariés), le coût est infiniment plus lourd pour les actifs et les retraités.

Deux mesures vont amputer un peu plus le pouvoir d'achat des retraités sachant que la retraite complémentaire représente en moyenne 60% de la pension des cadres et 30% de celle des non cadres :

- **report de la revalorisation annuelle** au 1^{er} novembre, au lieu d'avril : 300 millions d'économies en 2017 avec montée en puissance les années suivantes. Or "les reports de calendrier de revalorisation entraînent

une perte durable de pouvoir d'achat" note le COR dans une autre étude sur le pouvoir d'achat des retraités.

- **sous-indexation des pensions** de 1% par rapport à l'inflation (avec clause plancher interdisant d'en réduire le montant) : 1,3 milliard d'économies dès 2017. Voilà un gel qui ne dit pas son nom... et qui n'est pas sans rappeler l'augmentation invisible de 0,1% que nous avons perçue en octobre 2015.

Plus pénalisants encore sont les mécanismes destinés à réduire le montant des retraites dès 2019 :

- **baisse pour tous du taux de remplacement** au moment de la liquidation de la retraite malgré une forte augmentation de la "cotisation" salariale (ce régime fonctionnant par points). La perte serait de l'ordre de 4,5% pour un cadre né en 1959.
- **décote particulièrement rude de 10% sur 3 ans** pour une retraite complémentaire prise à 62 ans avec le nombre d'annuités requis... qu'on ajoute à la baisse de la pension à la liquidation! La décote s'annule si la retraite est prise à 63 ans, la retraite du régime général et de la complémentaire devant être prises en même temps. Et le COR d'évaluer les effets de la surcote promise à 64 ans (+ 10%) ou à 65 (+20%)... comme contrepartie aux régressions !! La ficelle est grosse pour tenter de faire passer l'incitation au report de l'âge d'accès à la retraite !

D'autre part les institutions rattachées au Premier Ministre font preuve d'une activité de mauvais augure concernant les retraités.

Après les propositions du Conseil d'Analyse Économique de réduire les dépenses de retraite en verrouillant la revalorisation annuelle des pensions (cf circulaire précédente), c'est au tour de **France Stratégie** (ex-Commissariat général à la stratégie et à la prospective) de produire une note intitulée **"Jeunesse, vieillissement, quelles politiques ?"**

Le titre est déjà tout un programme, que ne dément pas le contenu partiel et partial qui remet le couvert sur le conflit entre générations et ne voit dans notre société que des inégalités... entre les jeunes et "les âgés". Tout cela pour conclure sur **"un rééquilibrage des transferts publics des âgés vers les jeunes et les actifs"**.

Vous avez deviné les pistes suggérées : baisse des dépenses en faveur des personnes âgées (qui pourtant financent la majorité de ces dépenses), "plus grande mise à contribution des plus âgés" (Bercy ou E. Macron peuvent avoir des idées) "vieillissement actif qui vise à prolonger la contribution des seniors" (retarder le départ à la retraite au lieu de libérer des emplois pour les jeunes ? obliger les retraités à compléter leurs pensions déclinantes ?)

Qui veut réduire les dépenses pour les retraites les accuse de tous les maux. A nous de faire front en restant solidaires et mobilisés.

Martine Beaulu-Barlier

Article publié par le secteur
retraités du Snes Versailles
en 2015/2016

I want my money back

Je n'ai aucune affinité avec la Dame de fer, pourtant telle est l'exclamation que j'ai poussée à la lecture de mon dernier relevé bancaire. Ma pension avait baissé alors même que les retraites des fonctionnaires ont été revalorisées. Pourquoi cette baisse quand j'attendais une augmentation ? À la rigueur j'aurais pu ne pas m'apercevoir de cette hausse de 0,1%. Mais une baisse ?

Et puis j'ai fait le rapprochement. Oui, ce courrier de la MGEN contenant une brochure « Tout savoir sur notre nouvelle offre ». Je n'y avais pas autrement prêté attention mais, ça m'est revenu. La MGEN parlait du « désengagement progressif de la Sécurité sociale » et de « l'accroissement des taxations ».

Je me suis dit que le mouvement mutualiste avait certainement mobilisé en temps utile mais que ça n'avait pas suffi. Pourtant, je ne me souviens pas d'avoir entendu parler de mobilisation des mutualistes. J'ai dû manquer quelque chose.

Et puis, j'ai relu en détail la brochure. Pas le moindre chiffre, prière de se rendre sur son espace personnel pour connaître le nouveau taux de cotisation, mais au détour d'une page, j'ai appris que la MGEN avait créé huit tranches d'âge pour les actifs et deux pour les retraités, comme une compagnie d'assurance commerciale et loin du principe « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ».

La MGEN passe de l'assurance de la personne à celle du risque. La logique de l'assurance du risque conduit à faire payer des cotisations prohibitives aux personnes à risque. Ceux ou celles qui, après un cancer, par exemple, veulent contracter un emprunt et une assurance pour couvrir cet emprunt en savent quelque chose. Nous n'en sommes certes pas là à la MGEN et même certains, les plus jeunes, trouveront, momentanément, leur compte à ce changement mais tous ont à perdre, sur le long terme, à cet alignement de notre mutuelle sur le secteur marchand.

Alors je me suis dit : « Ce n'est pas seulement une question d'argent. Ce qui doit inquiéter c'est la manière de procéder et ce qu'elle révèle ; et ce n'est pas « *I want my money back* » que j'aurais dû inscrire en titre de ce billet, mais bien « *I want the esprit mutualiste back* ».

Daniel Tenand

Article publié par le secteur
retraités du Snes Versailles
en 2015/2016

Courrier adressé par Evelyne Morin à la Présidente de la section MGEN de l'Essonne le 5 février 2016

Madame la Présidente,

Je souhaite par ce courrier expliquer pourquoi j'ai décidé de refuser de voter aux élections de 2016 des Comités de section MGEN. En effet je n'adhère plus aux orientations prises par la MGEN et ne me sens pas représentée par les élus auxquels j'avais cependant fait confiance lors des élections précédentes et qui ont pris des décisions contraires à mes convictions.

Le fait que désormais le montant de l'adhésion à la Mutuelle varie en fonction des catégories d'âge introduit une différenciation, voire une discrimination entre les personnes et, en cela, remet en question les valeurs de solidarité telles qu'elles existaient auparavant et auxquelles j'adhérais entièrement. Il m'a toujours semblé normal de soutenir les plus vulnérables devant la maladie, sans hiérarchie financière et c'est ce que j'ai fait durant toute ma vie professionnelle.

Les nouveaux principes adoptés m'apparaissent inquiétants. En effet on peut se demander si ce n'est pas ouvrir la voie à d'autres réformes qui stipuleraient que le montant de l'adhésion serait évalué en fonction des zones d'habitation selon qu'elles sont différemment exposées aux risques sanitaires, ou bien en fonction du mode de vie ou encore de facteurs génétiques...

L'égalité financière entre les mutualistes était un gage de respect de l'identité de chacun. L'inégalité nouvellement introduite dans le système d'adhésion fait que je me sens stigmatisée dans cette étape de ma vie qu'est la retraite. Par ailleurs elle atteint la conception de notre métier d'éducateur dont le rôle est d'enseigner et de transmettre les valeurs de la solidarité, puisque les jeunes générations seront incitées à établir des distinctions entre les différentes catégories d'âge.

Souhaitant que mes remarques soient prises en considération, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments mutualistes.

Mutuelles à risque...

Le désengagement de la Sécurité Sociale transfère sur les complémentaires un rôle accru, et beaucoup plus inégalitaire, dans l'accès aux soins. La logique capitaliste d'un marché concurrentiel de la santé où les assurances défendent âprement leurs profits contamine dangereusement les mutuelles. Avec la FSU, le SNES réaffirme avec force l'urgence de reconquérir un système de santé universel dont l'objectif reste, à terme, le remboursement à 100% des soins médicaux et une vraie politique de prévention.

Dans l'immédiat le SNES et la FSU s'opposent au démantèlement du système mutualiste. Avec les organisations syndicales de la Fonction Publique et la Mutualité Fonction Publique, ils revendiquent une participation de l'Etat employeur à la couverture santé de ses agents plus importante et plus équitable. Celle-ci est en effet de 3% en moyenne contre 50% dans le privé et elle s'étend de 6 euros par agent et par an dans l'Education nationale à 120 aux Affaires étrangères !

Associer plus étroitement les adhérents de la MGEN à la défense de leur mutuelle passe aussi par une plus grande démocratie et plus de transparence dans le choix des orientations et des stratégies, dans le mode d'élection des représentants départementaux. Solidarité et démocratie se vivent concrètement ou se dessèchent en slogans.

M.B.

Nombres et pourcentages

A quoi sert le flot d'informations censées expliquer quantitativement les budgets, les variations de PIB, les « dettes » des pays, ce qu'elles représentent en variations de PIB, la répartition des richesses, ...

Voilà quelques informations, qui m'ont « interpellée » ces dernières semaines :

- ◆ **En 2016, 1% de la population mondiale** (de l'ordre de 7,35 milliards) possédera autant que les 99% restants c'est-à-dire que 73.5 millions de personnes posséderont autant **que** 7285 millions (Source OXFAM). Référence : la population française en 2015 est évaluée à 66.3 millions d'habitants.
- ◆ **En 2013, les 10% les plus riches** des pays de l'OCDE ont un revenu 10 fois plus élevé que les 10% les plus pauvres.
- ◆ **En 2013, 10% des Français les plus riches** ont un niveau de vie 7.2 fois supérieur aux 10% les plus pauvres ? (Question : y a-t-il dans l'OCDE des pays où les plus riches sont plus riches qu'en France ou bien les plus pauvres moins pauvres qu'en France ?).
- ◆ **En 2013, 13.7% de la population française**, soit 8 648 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, qui est de 60% du niveau de vie médian soit $0.6 \times 1730 = 1038 \text{ €}$.
- ◆ L'évasion fiscale en France est de **60 à 80 milliards d'euros par an**. Bercy se glorifie d'espérer en récupérer environ 2 milliards en 2016 !... alors que le déficit de la Sécurité sociale représente 11.7 milliards en 2014.
- ◆ D'ici 2017, les dépenses publiques baisseront de 50 milliards.

D'autres informations, peu médiatisées, ne manquent pas d'intérêt :

- ◆ D'après la CGT, l'application stricte des 35 h permettrait de créer immédiatement 3.5 millions d'emplois ; le passage aux 32 h en créerait 2 millions supplémentaires. Même Mme Taubira rêve des 32 h dans le Figaro !
- ◆ D'après la Cour des comptes, un lycéen d'enseignement général et technique « coûte » annuellement 10240 € et un lycéen des lycées professionnels 10740 € : « trop » de cours à faible effectif, « trop » de matières (langues vivantes ou mortes) à faible effectif, ailleurs on fait mieux avec moins.
- ◆ **Mais...** les dépenses de personnel de la Cour des comptes en 2013 se sont montées à 175.71 millions d'euros et les ressources

humaines à 696 personnes. Donc une personne travaillant à la Cour des comptes aurait coûté annuellement à l'État 250457 €, soit 21038 € par mois ! (et un prof ?).

- ◆ **Vaut-il mieux investir** dans un élève de lycée ou dans un employé à la Cour des comptes ? (Si on considère le budget total de la Cour des comptes on obtient tellement de zéros que je n'en parlerai pas car je me suis peut-être trompée !).
- ◆ **D'après le FMI**, lorsque la richesse des 20% plus aisés augmente de 1%, la part du PIB reflue de 0.08 point dans les cinq années qui suivent. Si la part des 20% les plus pauvres augmente de 1%, le PIB progressera de 0.38 point.
- ◆ **Je pourrais allonger la liste des phrases** que nous délivre la presse en abondance. Que faire de ces informations ? Comment faire comprendre qu'une autre « finance » est possible, que les dépenses publiques sont un investissement, que c'est aux français, travailleurs, retraités, étudiants, d'exiger un autre partage des richesses .
- ◆ **Que n'écoute-t-on les salariés** qui, dans un sondage Harris Interactive (924 personnes issues d'un échantillon représentatif de 2098 personnes) estiment à 50% qu'ils ont besoin de 400 € de plus par mois et à 37% que leur entreprise a les moyens d'augmenter les salaires ?
- ◆ **Combien modeste** est leur revendication si on la compare aux salaires des « grands chefs d'entreprise », voire aux retraites chapeau et chèque d'accueil dans une nouvelle responsabilité! Auraient-ils lu les rapports du FMI ?
- ◆ **La presse n'est pas avare** de nombres et de pourcentages qui ne modifient ni n'expliquent les conditions de vie des Français: « Les chiffres ne comprennent ni la souffrance, ni la joie, ni l'amour, ni la peine. Nous sommes traités comme des objets » - Edgar Morin dans l'Humanité du 13 octobre.

Geneviève Dubut

Article publié par le secteur
retraités du Snes Versailles
en 2015/2016